



## De nouveaux cabinets médicaux

Aiglun est une commune de près de 1500 habitants, très proche de la ville chef-lieu, Digne les bains.

Elle compte quelques commerces de proximité, bar/tabac, /restaurant, salon de coiffure, EHPAD / SSR des Carmes, cabinet d'infirmiers, une zone d'activités très dynamique accueillant une trentaine d'entreprises, mais aussi une école, et des équipements sportifs et de loisirs de qualité : stade avec pelouse, pole Raymond Moutet avec une grande salle polyvalente, des salles de musique, yoga, danse, musculation... qui répondent en partie aux besoins d'un secteur associatif très dense, qui compte plus de 500 adhérents dans ses différentes pratiques.

Le médecin généraliste est parti à la retraite, à l'image d'autres médecins dans les communes voisines. La commune souhaite donc attirer de nouveaux professionnels de santé, qui pourraient s'appuyer sur la mutualisation d'un poste de secrétariat médical. Le projet sera mené en coordination avec l'EHPAD / SSR des Carmes.

Un emplacement est réservé entre la mairie et les cabinets existants (2 infirmières, 1 ostéopathe, 1 kinésithérapeute).

Le bâtiment en RDC préservera la vue des logements proches. Deux patios permettront aux patients de sortir sans repasser par la salle d'attente et à la lumière de pénétrer dans les cabinets de consultation.

Des panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 9kWc seront installés en toiture ainsi qu'un capteur thermique pour assurer l'autonomie énergétique de ce nouveau pôle médical. La conception architecturale mettra en valeur les ressources locales et économe en énergie.

La toiture présentera deux pans, le premier de faible pente (15°) pour l'orientation des capteurs, et un second végétalisé sur la partie Sud. Les débords de toiture seront translucides pour améliorer la luminosité dans les patios. Un plancher chauffant couplé à des capteurs thermiques permettra de contribuer au confort du pôle médical. Le stockage de l'énergie électrique est prévu sous forme d'énergie mécanique, à partir du concept de la société Energiestro.



## Une MAISON DE SANTE à Aiglun, c'est...

**Une équipe de professionnels de santé de soins primaires (de premier recours, éventuellement de second recours) d'une même zone géographique, autour d'un projet de santé commun, témoignant d'un exercice coordonné et pluri professionnel, autour d'une patientèle commune**

Dans le cadre de ses engagements de campagne, l'équipe municipale conduite par le Maire, Michel Audran, a souhaité apporter une réponse aux enjeux d'accès aux soins de proximité auxquels la commune est confrontée depuis le départ en retraite de son unique médecin libéral

Ces enjeux sont d'autant plus cruciaux que la raréfaction de l'offre médicale concerne désormais la majeure partie du territoire constitué de la vallée de la Bléone, dans sa partie qui s'étend de Digne les Bains au « carrefour » avec la Durance. Sur ce tronçon, en effet, les communes sises de part et d'autre de la rivière sont d'ores et déjà presque toutes dépourvues de cabinet de médecin libéral.

## Vers un désert médical ?

### Le nombre de médecins libéraux est en baisse constante.

- Densité des médecins généralistes libéraux en 2017 : 1,34 pour 1 000 habitants dans le 04, contre 1,28 au niveau régional et 1,05 au niveau national. Environ 30 % ont plus de 62 ans.
- Densité des médecins spécialistes libéraux ou mixte en 2017 : 0,78 pour 1 000 habitants dans le 04, contre 1,42 au niveau régional et 0,94 au niveau national. \* *\*ARS – Apport Santé, plateforme territoriale d'appui des Alpes de Haute-Provence*

### L'accès aux soins est une priorité pour la population et les arguments en faveur de celle-ci sont bien identifiés :

- Diminution de l'offre de soins sur le département en zones péri-urbaines, rurales, difficiles d'accès ou géographiquement isolées, par cessation d'activité des médecins et défaut d'installation des jeunes médecins. (Mais on peut parler aussi de certaines zones à activités saisonnières, sous dotées en période touristique).
- Surcharge de la médecine de ville, avec difficultés pour les patients de trouver un médecin traitant et délai de rendez-vous allongés.
- Surcharge et détournement des missions de service public des urgences, où les patients consultent pour des demandes relevant de soins et prise en charge par la médecine générale.
- Méconnaissance par les patients, et parfois par les médecins, de toutes les actions médicales, paramédicales et d'accompagnement de la maladie et sa prise en charge globale.

Convaincue de la nécessité de faciliter l'arrivée de nouveaux praticiens dans la commune, l'équipe municipale a fait **le choix d'offrir aux candidats éventuels l'opportunité d'un exercice partagé**, en associant à la démarche les professionnels de santé paramédicaux déjà installés sur la commune et elle se propose donc de créer une maison pluri professionnelle de santé, au sein d'un ensemble immobilier qui relèvera de son patrimoine immobilier.

## La création d'une maison de santé pluri professionnelle à Aiglun

Les maisons de santé ont été introduites dans le code de la santé publique en 2007 pour ouvrir aux professionnels libéraux un mode d'exercice collectif.

Les maisons de santé sont des structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.

Les professionnels de santé exerçant en leur sein doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné et conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

**Les Maisons de santé pluri professionnelles sont donc un mode d'exercice professionnel collectif et coordonné, développé pour répondre au besoin de "Travailler ensemble" et aux problématiques de santé actuelles, singulièrement en zones rurales : prise en charge des maladies chroniques, vieillissement de la population.**

Ces structures proposent un ensemble de services de santé, mais aussi des actions de prévention et elles constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaités par de nombreux professionnels de santé, en favorisant également l'ouverture et la coordination des acteurs de prévention et d'éducation à la santé présents sur les territoires.

Les professionnels de santé d'une MSP exercent à titre libéral, ils constituent une équipe composée, pour l'essentiel :

- De professions médicales : médecins (généraliste et spécialistes), voire chirurgiens-dentistes, sages-femmes
- D'auxiliaires médicaux : infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie, audioprothésiste, opticien lunetier, prothésiste etc.

## Attirer de nouveaux médecins

Une telle structure vise d'abord à rendre attractifs les projets d'installation de nouveaux praticiens, à partir d'un argument déjà largement vérifié sur d'autres territoires ruraux :

- Favoriser l'installation de jeunes médecins par une attractivité permettant d'allier vie professionnelle et vie personnelle, offrir un espace clé en main au niveau des locaux, du matériel, faciliter leurs démarches administratives, leur permettre de ne pas être seul et de travailler en groupe pluridisciplinaire et en réseau, avoir accès à des formations professionnelles, avoir une pratique diversifiée et en multi-sites en fonction des souhaits du praticien, et ne pas devoir s'installer *ad vitam æternam*, pouvoir changer d'orientation, avoir des loisirs et des vacances.

## Arborescence du projet de santé : une prise en charge globale des patients

**La maison médicale a aussi pour ambition d'offrir une prise en charge globale des patients, conformes à leurs attentes :**

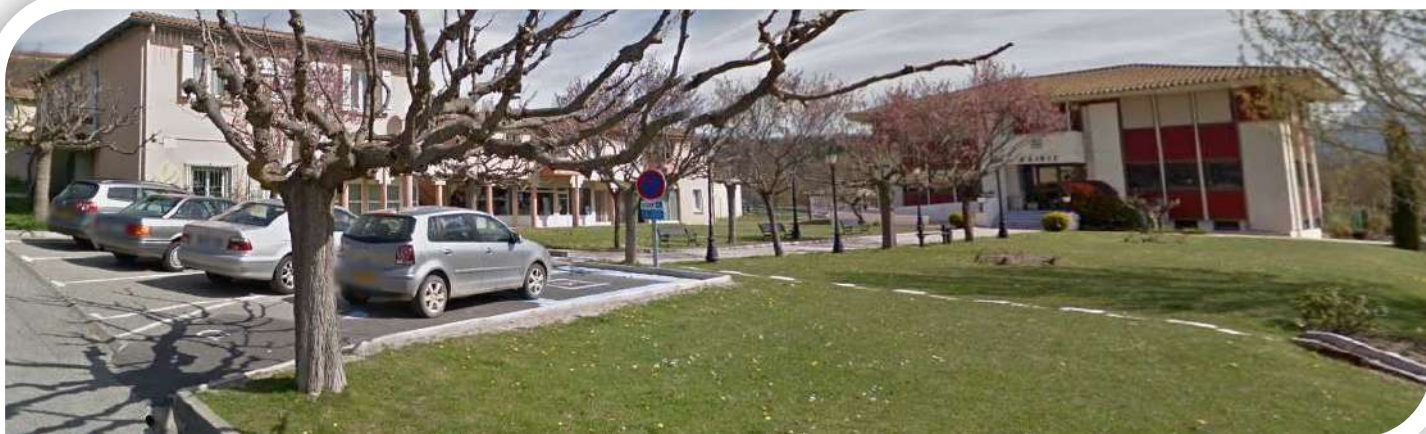
La prise en charge globale du patient s'entend en médecine préventive et thérapies d'accompagnement, médecine de phase aiguë médicale et de petite traumatologie, médecine de suivi et pathologie chronique, médecine à orientation de spécialité et spécialisée, informations (*éducation à la santé, hygiène de vie, organisation du système de santé, partenaires de santé, prévention et précautions en milieu particulier...*)



**Les axes de santé proposés à la MSP sont de nature à permettre l'adoption d'un véritable « projet de santé », qui permettra la labellisation de la structure et son financement :**

- Accueil, consultation et prise en charge des problèmes médicaux et petite traumatologie en phase aiguë, avec un médecin et un personnel d'accueil (idéalement une infirmière)
- Consultation de médecine générale de suivi et prise en charge des pathologies chroniques (un médecin)
- Consultation spécialisée par un médecin généraliste formé à la spécialité (ex : gynécologie, physio nutrition, médecine du sport, prise en charge de la douleur, gériatrie, angiologue...) ou de spécialistes (dermatologue, neurologue, endocrinologue, médecine interne, psychiatrie...), sage-femme, psychologue, diététicienne, nutritionniste, infirmières spécialisées...)
- Kinésithérapeute et ostéopathe (rééducation, prévention des traumatismes musculo-tendineux, adaptation physique au travail, réadaptation à la mobilité, à l'activité physique, à l'effort, au sport, sport santé...)
- Infirmières libérales (biologies, soins à domicile, mais aussi participation à l'activité de consultation non programmée, aide au médecin ...)
- Cette organisation multidisciplinaire de la prise en charge du patient s'entend dans une coordination et une collaboration parfaite entre les différents intervenants avec suivi et informations rapportées en partage de dossier du patient dans un même logiciel.
- Création d'un réseau d'échange et de collaboration :
  - avec les différentes MSP, autant avec leurs professionnels que dans l'adhésion et l'intégration aux programmes de santé qui y sont développés
  - avec les associations de patients ayant développé des programmes d'accompagnement comme l'association rhumatismales.
- Développer le « sport santé » sur prescription, mais aussi personnel, avec des éducateurs sportifs et les associations de l'USCA
- Favoriser l'information et l'amélioration du mode de vie : éducation nutritionnelle, activité physique régulière, éducation à la santé, savoir prendre soin de soi, les outils d'accompagnement (*thérapies cognitivo-comportementales, sophrologie, hypnose, relaxation, sports, acupuncture, massages...*)

Bien sûr, la prise en charge globale du patient ne s'entend pas attachée à une structure, mais dans un réseau de partage et de collaboration utilisant déjà l'existant et l'enrichissant de nouveautés.



L'implantation de la structure est prévue au sein du patrimoine immobilier de la commune d'Aiglun (04510), au centre du village, et comprenant :

**La salle des romarins** qui sera aménagée pour ouvrir en mai/juin 2021 sur la première partie du projet en attendant la construction du centre de santé ; Elle sera partagée en deux par une cloison amovible, afin de séparer une salle d'attente de la salle de consultation et sera utilisée en phase 1 de l'installation du projet dès 2021, puis, en phase 2 du projet, cette salle accueillera la consultation à orientation de spécialité et permettra les réunions d'informations.

**Très rapidement l'installation d'une consultation sans rendez-vous** de médecine générale et de petite traumatologie est envisagée pour au moins 3 jours par semaine, (au mieux 5 jours par semaine du lundi au vendredi, au maximum 6 jours sur 7 du lundi au samedi en fonction du nombre de médecins de l'équipe).

**Un bâtiment en projet de construction** attendant au cabinet de kinésithérapie et infirmiers libéraux : surface de 130M2, deuxième partie du projet ouverture en 2022

Cet espace de 130 m<sup>2</sup> réparti en 5 espaces délimités accueillera la salle d'attente avec sièges et banque d'accueil, le bureau de consultation sur RDV de médecine générale et suivi des pathologies chroniques, la salle de consultation et soins sans RDV équipée pour les prises en charge de phase aiguë de maladies et traumatologie avec le matériel nécessaire (Ces trois salles principales devront communiquer entre elles par des ouvertures larges et directes, leur disposition permettra de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux brancards des services d'ambulance et de pompier), un WC / lavabo adapté aux PMR et une salle de repos du personnel ( obligatoire en journée continue)

Ce centre sera utilisé à la phase 2 du projet. Il accueillera la consultation sans RDV non programmée et la consultation de médecine générale, avec suivi des pathologies chroniques sur RDV.

- ✓ Deux places véhicules : handicapés (existante) et ambulance/ dépose-minute à côté du café/restaurant
- ✓ Privatisation de places de parking pour les professionnels de la MSP
- ✓ 2 parkings en centre village, proches de la MSP pour les consultants.
- ✓ Accès au cabinet par coursive aménagée pour permettre le passage en dehors de la terrasse du restaurant



## Les effectifs



*L'effectif nécessaire au bon fonctionnement de cette structure est **en voie de recherche** et constitue évidemment une **priorité immédiate**, l'objectif est de renforcer rapidement l'équipe médicale, afin d'augmenter le temps de consultation, ceci dans la mesure du possible avant le début des vacances d'été (nécessité d'au moins 2 médecins).*

Une recherche active des médecins intéressés, même ponctuellement, est en cours, sous la **coordination du Dr Guilmont, désignée « cheffe de file » du projet, qui met le matériel médical de son cabinet actuel à disposition de la structure, pour laquelle elle déposé une demande d'installation auprès du Conseil de l'Ordre** et tout recrutement de médecin devra passer par son approbation... (pour la partie médicale plusieurs médecins devront se partager les consultations, en fonction de leur affinité et de leur disponibilité et une infirmier(e) ou un(e) assistant(e) médical aidera les médecins du centre de consultation sur toute la durée de son ouverture).

- ✓ L'objectif est d'avoir l'équipe médicale pour l'ouverture du centre de consultation soit en 2022 (vraisemblablement en fin d'année)



## Les priorités

**A ce jour, outre la recherche d'une équipe médicale complète, plusieurs priorités immédiates sont en voie de mise en œuvre :**

- La définition de la **forme juridique** pour la maison de santé, qui se traduira vraisemblablement par la constitution d'une association ad hoc, conformément aux obligations réglementaires
- La création d'une **commission de pilotage de la MSP** entre tous les partenaires (mairie, administratifs et professionnels adhérents)
- **Le recours aux partenaires** intéressés par un accompagnement méthodologique (Comité Régional d'Éducation à la Santé CRES, Mutualité Française etc.)
- La constitution d'une **plaquette destinée aux professionnels**
- La mise en œuvre d'une **information destinée à la population** et d'un **questionnaire aux professionnels** qui adhéreront (ce qu'ils attendent, quels sont leurs idées d'amélioration et projets personnels professionnels qu'ils souhaitent développer), voire à la population.
- Et, bien sûr, la **conduite du chantier immobilier**, avec, en parallèle, l'aménagement immédiat de la salle des Romarins et la maîtrise d'œuvre du bâtiment prévu, avec pour objectif **l'adoption d'un avant-projet sommaire** (APS) dès la fin de l'année 2021

## BUDGET PREVISIONNEL

Emplacement	Centre village. Entre mairie et cabinet médical		
Superficie	130 m2		
Calendrier prévisionnel	2021-2022		
<p>Ce projet est envisagé sur un terrain communal situé entre la mairie et le cabinet médical déjà existant. Celui-ci est occupé par des infirmières, kinésithérapeute et ostéopathe. Toutefois, la Commune n'a pas réussi à favoriser l'implantation d'un médecin généraliste depuis le départ en retraite du précédent en juillet 2019. Ce projet vise à attirer l'installation d'un médecin et de professionnels de santé en lien avec le Centre médico-social des Carmes.</p> <p>Le bâtiment de 130 m2 en rez-de-chaussée compterait 3 cabinets de 25 m2 chacun, une salle d'attente de 30 m2, un secrétariat (poste mutualisé d'accueil) de 15 m2 et des sanitaires (10 m2).</p> <p>Des panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 9kWc seront installés en toiture ainsi qu'un capteur thermique pour assurer l'autonomie énergétique de ce bâtiment. Un plancher chauffant apportera du confort aux usagers du bâtiment. Le stockage de l'énergie électrique est prévu sous forme d'énergie mécanique.</p> <p>La conception architecturale mettra en valeur les ressources locales et économe en énergie grâce à une structure en bois paille. LA toiture présentera deux pans, un de faible pente pour les capteurs, le second pour une végétalisation. Les débords de toiture seront translucides pour améliorer la luminosité.</p>			
<b>Budget Prévisionnel</b>		<b>Financements</b>	
Construction	240 000 €	DETR 2021	122 688 €
Equipement photovoltaïque	15 600 €	ARS	- €
MOE	51 120 €	REGION (Avenir 21-27)	92 016 €
Montant prévisionnel HT	306 720 €	UE	- €
TVA 20%	61 344 €	Autofinancement + TVA	153 360 €
<b>Montant prévisionnel TTC</b>	<b>368 064 €</b>	<b>Montant prévisionnel TTC</b>	<b>368 064 €</b>

## CALENDRIER PREVISIONNEL

	2021												2022											
	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
<b>MAISON DE SANTE</b>	Etude AMO	Marché MOE	MOE : APS + APD			Marchés	TRAVAUX																	

## CONTACTS

Contact Mairie d'Aiglun

[mairie@commune-aiglun04.fr](mailto:mairie@commune-aiglun04.fr)

04 92 34 62 77